



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JUIN 2022

Mairie de Groissiat

**Présents** : Mesdames Patricia Deguerry, Evelyne Morand, Nathalie Balland, Déborah Beauchesne (arrivée en cours, avant le vote des délibérations), Magalie Gaillot, Sandrine Mastronardi, Stéphanie Volle.

Messieurs Eric Roposte, Hervé Amiot, Sébastien Brulhart, Laurent Delley, Fabien Dugas, Xavier Faivre, Jean Neto.

**Excusée: Madame Pascale Amorim.**

**Secrétaire de séance : Madame Evelyne Morand**

**Date de convocation : 09 juin 2022.**

### Approbation du compte rendu de la séance du mardi 03 mai 2022

### Compte rendu des décisions du Maire

- . Madame le Maire remercie les équipes qui ont travaillé au bureau de vote le 12 juin.
- . Madame le Maire salue l'équipe de coureurs du conseil municipal qui a fièrement représenté la Commune lors du défi sportif de l'AEPV le 21 mai dernier. Bravo à eux et merci aux supporters venus les encourager.
- . Urbanisme : les arrêtés du lotissement les Jardins d'Alex ont été signés le 8 juin. Désormais, la procédure suit son cours. Le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain doit établir un chiffrage du raccordement au réseau électrique, en lien avec ENEDIS. L'extension de réseau sera inférieure à 100 mètres ce qui permet au pétitionnaire de prendre en charge le coût de ces travaux. Une délibération sera prise le moment venu pour formaliser cette refacturation par convention.
- . Piste poids lourds et moto de l'auto-école Barni : elle a été mise en service. Il reste néanmoins un certain nombre de finitions dont la réalisation va s'échelonner d'ici au mois de septembre. Une visite de fin de chantier sera programmée comme prévu en temps utile.

### Comptes rendus des commissions

#### **1/ Commission finances – juridique – informatique :**

- . Situation de trésorerie stable.
- . Pas de questions sur les factures.
- . Cimetière : la société ELABOR a commencé son recensement des tombes en état d'abandon et nous a transmis une liste à valider, que nous analysons actuellement, et devant servir de support au démarrage de la procédure officielle de reprise d'emplacements. Conformément à la loi, cette procédure s'étalera sur un an.
- . Achat d'une sono portative : comparatif de tarifs en cours.

#### **2/ Commission travaux – forêt :**

##### **Travaux**

- . Secteur Vieil Alex – Rue de la Combelle : le chiffrage des travaux d'aménagement a été fait.
- . Travaux façades : le mur du cimetière côté abri a été repeint.  
La façade des garages du service technique a été repeinte également. Profitant de la présence de l'échafaudage, notre service technique a refait l'étanchéité des chenaux.
- . Intérieur Ecole : la suite des travaux de réfection – peintures, plafonds, électricité et luminaires – va être réalisée entre le début de la semaine 28 et la fin de la semaine 32.
- . Le mécanisme de fonctionnement de la grosse cloche de l'église a été réparé fin mai.
- . Pont endommagé ZI du Marais : deux entreprises spécialisées ont été contactées. Elles nous ont adressé des devis de réparation du garde-corps et de la glissière. L'une d'elle, compétente en la matière, en a profité pour étudier la structure du pont et en conclure qu'elle ne nécessite aucuns travaux urgents.  
Le devis de réparation des barrières devra être transmis à notre assurance.  
Madame le Maire ajoute que les incidents impliquant des camions, comme c'est très probablement le cas pour le pont, sont récurrentes et concernent plusieurs secteurs de la commune.  
Des renforcements de signalisations seront installées en complément des panneaux du code de la route qui, il faut le rappeler, devraient pourtant suffire.
- . Fibre à l'Jean : la société Axione semble avoir achevé son travail préparatoire de tracé et de contact avec les propriétaires.
- . Réfection de la route de la Caserne : la commune de Balignat a adressé son projet de convention de partage des frais, conformément à la répartition annoncée.

. **Forêt** : un devis de travaux d'entretien supplémentaire a été présenté par notre agent ONF, Christelle Galletti. Il s'agit d'éliminer des bois secs qui deviennent gênants dans le secteur du Briay. Christelle Galletti change d'affectation fin août et ne sera plus notre référente pour l'ONF. Son successeur sera connu début 2023. En attendant, une intérim sera assurée par les autres agents du secteur.

### **3/ Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social +**

#### **Communication :**

Relecture du Flash infos avant envoi à Solypac pour mise en page et édition. Distribution prévu avant fin juin.

#### **Scolaire/Périscolaire :**

. Effectifs rentrée 2022 : 100 élèves sont inscrits, ce qui confirme la fermeture de la cinquième classe.

. Classe verte : après deux années de report lié au COVID, les CM1-CM2 ont profité pleinement de leur séjour en Ardèche du 31 mai au 3 juin.

. Petit Citoyen : Le projet a été présenté à C. Musy, directrice de l'école. Elle précise que l'idée est bonne et qu'il faut effectivement encourager les jeunes à participer concrètement à la vie de la commune. Toutefois, ce projet n'étant pas porté par l'éducation nationale, les enseignants ne participeront pas à l'évaluation des élèves.

Nous réfléchissons à une grille d'évaluation simple et dans une dynamique positive afin de « noter » les élèves de manière à les encourager à être des citoyens actifs. Un modèle sera présenté lors de la prochaine commission.

#### **Associations :**

L'organisation de la fête du village se poursuit. Plusieurs réunions sont prévues : d'une part pour finaliser avec les artistes et artisans qui vont exposer, d'autre part pour boucler le programme des animations et rôles de chaque association.

### **4/ Commission cadre de vie – environnement – citoyenneté**

**Village Propre** : Une quarantaine de personnes étaient présentes. Le tri sélectif des déchets (en utilisant des sacs de différentes couleurs) est à maintenir. Un projet d'école, sur l'environnement et le recyclage, se fera l'année prochaine.

Dans ce cadre, nous réaliserons l'opération Village Propre en partenariat avec l'école. Cela devrait amener plus d'enfants à participer au nettoyage de notre commune. Il faudra probablement avancer la date sur le mois de mai. Nous étudierons également la possibilité d'avoir une animation par le SIDEFAGE

*Arrivée de Déborah Beauchesne*

**Fleurissement** : Les fleurs ont été plantées durant la semaine du 16 au 20 mai

**Barrières** : Des barrières empêchant l'accès aux véhicules motorisés à l'entrée du chemin forestier menant de la route du Puits jusqu'à la mairie vont être rapidement mises en place ; ainsi que route du Briay pour remplacer le bloc de béton en bas du chemin menant à la source.

**Caméras de surveillance** : A titre informatif et à l'initiative de la Commune de Martignat, Laurent Delley a participé à une réunion de présentation à Martignat par la société « LA CHOQUETTE » de caméras de surveillance déplaçables. Chaque caméra est fournie avec 3 supports afin de la positionner à différents endroits. Elle se branche sur les candélabres, ou peut être autonome (batterie – solaire). Elle doit être posée à une hauteur de 3.5 mètres, et a une vision de 20m à 110°. Ce matériel se loue pour une période de 5 ans. Au regard de ces informations, cette solution ne semble pas très adaptée pour notre Commune.

**Borne incendie ZI du Marais** : le site d'implantation définitif a été retenu: ce sera le long de la voie douce en retrait. La SAUR doit nous adresser très prochainement le devis des travaux.

### **Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité**

#### **Adoption du projet d'aménagement de stationnements et de réduction de largeur de voirie à Alex, Rue de la Combelle et demandes de subventions.**

Madame le Maire explique que la rue de la Combelle, secteur dit du Vieil Alex, est principalement constituée par de l'habitat ancien de type maisons de village.

Depuis une dizaine d'années, la plupart de ces habitations ont fait l'objet de rénovation pour accueillir désormais des familles. Ce phénomène a considérablement amplifié le besoin en stationnements, quasiment inexistant actuellement. Il en ressort des problèmes de stationnements anarchiques et des gênes à la circulation des véhicules et des piétons.

Par ailleurs, la chaussée et les trottoirs n'ont fait l'objet, ces dernières années, que d'un entretien courant, type point à temps, devenu insuffisant. Désormais, une réfection complète est nécessaire.

Enfin, le profil actuel de la voie et de ses abords n'est pas optimal.

Pour l'ensemble de ces raisons, un reprofilage complet a été étudié, en lien avec la commission travaux.

Ce reprofilage consisterait en :

- . la création de 10 places de stationnement.
- . la conservation des trottoirs avec modification de leur mise en forme.
- . la réduction de la largeur de la voie pour faire diminuer la vitesse de circulation.

L'objectif principal de ce projet est d'améliorer le service rendu aux riverains et à l'ensemble des usagers par l'organisation du stationnement, la meilleure sécurisation de la circulation des usagers de la route, d'une part, et des trottoirs, d'autre part.

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de cet aménagement.

Le coût prévisionnel des travaux est de 17 912.00 € HT. La réalisation de ces travaux est prévue pour **septembre-octobre 2022**.

Le plan de financement est le suivant :

- . demande de fonds de concours 2022 Haut Bugey Agglomération (HBA) : 30 % du total soit 5 373.60 €
- . demande de dotation territoriale du Département de l'Ain, 2023 : 30 % du total soit 5 373.60 €
- . autofinancement 40 % : 7 164.80 €.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- . d'approuver la réalisation de cet aménagement, ses modalités de financement et son plan de financement prévisionnel.
- . de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- . d'autoriser Madame le Maire à passer toutes opérations utiles dans le cadre de ce dossier et notamment le dépôt des demandes de subvention au titre du fonds de concours 2022 de Haut Bugey Agglomération d'une part, et de la dotation territoriale du département de l'Ain 2023, d'autre part.

#### **Convention de partenariat entre EDF et la Commune de Groissiat en matière de lutte contre la précarité énergétique.**

Madame le Maire explique qu'EDF, en qualité de fournisseur d'énergie, doit informer les collectivités des difficultés de paiement de ses abonnés.

Les communes sont des acteurs majeurs de la solidarité du fait de la proximité avec les usagers.

EDF développe son action en matière de lutte contre la précarité énergétique en engageant des actions de solidarité en faveur des publics fragilisés et des clients démunis.

Cet engagement se traduit non seulement par une action de terrain auprès des collectivités territoriales à travers le fonds de solidarité logement (FSL) mais également par des partenariats nationaux comme locaux destinés à lutter contre la précarité énergétique.

Partant de ce constat, EDF propose des conventions de partenariat pour encadrer ses relations avec les collectivités en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Les objectifs de cette convention sont les suivants :

- . informer les travailleurs sociaux de la mairie sur l'ensemble du dispositif solidarité d'EDF et sur la facturation des clients EDF.
- . mobiliser leurs réseaux respectifs de partenaires et d'intervenants agissant auprès des familles en difficulté pour la mise en place d'actions communes de prévention.
- . préciser les modalités de partenariat entre la mairie et EDF concernant la notification des demandes et des décisions d'aides et les modalités de versement des éventuelles aides financières de la mairie à destination des clients EDF en situation de précarité.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- . d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre EDF et la Commune de Groissiat en matière de lutte contre la précarité énergétique et à effectuer toute autre formalité relative à ce dossier.

#### **Informations communales et communautaires**

##### **. Communales :**

- . Depuis le 7 juin, M. Luis CRAVO a été recruté au service technique. Dans le cadre d'une nouvelle organisation des services techniques, outre les missions traditionnelles de terrain, il se chargera de la planification des tâches, du relais d'information auprès des élus et de seconder le responsable du service technique, François Munoz.
- . Plan canicule 2022 : les fortes chaleurs attendues ces prochains jours ont réactivé la veille sanitaire auprès des plus fragiles qui peuvent aussi se faire connaître auprès de la mairie pour bénéficier d'un suivi spécifique.
- . Sécheresse dans le Département : notre secteur n'est, pour le moment, pas en restriction des usages de l'eau mais chacun est invité à faire preuve de modération dans son usage quotidien.

##### **. Communautaires .-**

#### **Questions diverses**

##### **. Prochaines commissions :**

- Finances – Affaires juridiques – Informatique : à définir.
- Travaux – Forêt : mardi 12 juillet à 19h00.
- Affaires scolaires - vie associative – culturelle – sociale : mercredi 28 juin à 18h30.
- Cadre de vie – Environnement – Citoyenneté : lundi 11 juillet à 18h30..

**. Prochaine réunion de conseil municipal : mercredi 20 juillet 2022 à 18h30.**

La séance est levée à 21h00

**Le secrétaire de séance  
Evelyne MORAND**

